

Position de la CLI de Cattenom du 20 décembre 2025 sur les projets de décision fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux par le CNPE de Cattenom et les prescriptions relatives à leurs modalités de prélèvement, de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement (évolution des décisions du 16 janvier 2014 encadrant les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents de la centrale nucléaire de Cattenom).

Dossier de demande

Le rapport d'instruction mentionne (page 5) qu'« EDF a déposé le 28 septembre 2018 une demande d'autorisation de modification notable en application de l'article 26 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 ».

Pour quelle raison sept ans se sont écoulés entre le premier dépôt et le début de la consultation publique et quels développements à la formation d'amibes ont été constatés au cours de cette période ?

Evaluation environnementale

Le rapport mentionne (page 5) qu'« EDF souligne que l'analyse des incidences de la modification principale demandée ne met pas en évidence d'incidences négatives notables sur l'environnement aquatique, sur les espèces naturelles remarquables, la faune, la flore ou les fonctionnalités écologiques ».

Cette analyse d'EDF a-t-elle été vérifiée par un organisme indépendant ?

Quel serait l'impact sur la Moselle dans le cas où d'autres rejets s'ajouteraient à ceux-ci ?

Une analyse concernant l'évolution des rejets dans la Moselle en relation avec l'impact du changement climatique (augmentation de la température, diminution du débit) a-t-elle été menée ?

Développement des amibes

Le dossier d'instruction mentionne (page 7) que « le régime de traitement actuel est très proche d'atteindre les limites en vigueur et des difficultés rencontrées par l'exploitant depuis plusieurs années concernent les colonisations en amibes *Naegleria fowleri*, qui sont de plus en plus présentes tout au long de l'année dans les circuits de refroidissement par tours aéroréfrigérantes ».

Le dossier ne contient pas d'analyse indépendante détaillée sur les causes exactes du développement accru d'amibes et sur la manière dont ces colonies vont éventuellement se développer dans les années à venir.

Le dossier d'instruction mentionne (page 8) que « les faibles débits de la Moselle ont amené la centrale nucléaire de Cattenom à fonctionner de plus en plus fréquemment en recirculation sur la retenue du Mirgenbach, parfois pendant plusieurs semaines d'affilée ».

Comme les effets du changement climatique vont très probablement s'aggraver dans les années à venir, des débits plus faibles de la Moselle sont à attendre encore plus fréquemment et le fonctionnement en recirculation sur la retenue du Mirgenbach devra être utilisé plus souvent. Il est dès lors souhaitable de se demander de quelle manière les colonisations en amibes vont se développer.

Impact sur la Moselle

Le dossier d'instruction mentionne (page 11) qu'« EDF met en avant dans son dossier que la concentration ajoutée de chlorures dans les eaux de surface est négligeable (moins de 5 %) par rapport à la concentration à l'amont du site ».

En [réponse](#) à une question parlementaire en 2019, la Ministre de l'environnement du Luxembourg mentionnait : « Sachant que les concentrations en chlorure et en sodium sont déjà très élevées dans les eaux de la Moselle, suite aux émissions provenant de sites industriels situés en amont sur l'affluent de la Meurthe, une augmentation des rejets autorisés pourrait enfreindre l'atteinte du bon potentiel écologique de la Moselle et serait en désaccord avec les objectifs très contraignants de la Directive-cadre sur l'eau ».

Existe-t-il une analyse indépendante sur l'évolution des concentrations en chlorures et en sodium ?

La Moselle étant un fleuve frontière, il est nécessaire d'analyser l'impact potentiellement plus large sur la qualité de l'eau de la Moselle, tout comme l'impact sur la faune aquatique.

Les pays frontaliers (Luxembourg et Allemagne) ont-ils été consultés sur les rejets de substances chimiques actuels dans la Moselle et sur les nouveaux projets de rejets qui pourraient potentiellement s'ajouter et avoir un impact sur la Moselle ?

Le dossier d'instruction mentionne (page 17) que « l'évaluation de l'impact environnemental est faite en tenant compte du plus faible débit d'étiage observé durant les trente dernières années. Par conséquent, les flux quotidiens des paramètres considérés étant inchangés, les modifications des prescriptions sont sans effet sur les conclusions de l'étude d'impact de 2011 ».

Dans la situation actuelle, il ne suffit pas nécessairement de tenir compte des débits observés les dernières années, mais il conviendrait de lancer une étude sur le développement potentiel du débit dans les années à venir.

Les solutions qui viseront à contenir sur le site les eaux contaminées par la monochloramine, pour décantation et stabilisation, sont à favoriser, ainsi que la poursuite de recherche de traitements alternatifs moins invasifs sur les rejets en milieux naturels.

Il faut également rester très prudent par rapport à l'effet cocktail en lien avec les autres déversements industriels, agricoles (pesticides, engrais de synthèse), liés aux usages urbains, routiers (particules fines), d'assainissements des eaux (rejets médicamenteux, résidus hormonaux) ... On peut s'interroger sur l'existence d'un seuil de rejets global ?

D'autre part les préoccupations liées à l'usage et à la répartition de l'eau devra faire émerger plus de débats avec les principaux protagonistes et instances de contrôle/surveillance dans la mesure où le CNPE de Cattenom reste le principal usager avec près de 3 millions de m³/an. A ce sujet, la poursuite de la coopération / de l'échange d'information avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le CODERST reste indispensable.

Alternatives

La cour des comptes écrit dans son [rapport](#) de 2024 sur l'adaptation des parcs nucléaire et hydro-électrique au changement climatique (page 345): « La technologie des aéroréfrigérants impose également, du fait des développements microbiologiques, de réaliser des traitements biocides à l'origine d'effluents chimiques, dont les effets du changement climatique intensifient

la fréquence et la durée. Accélérer la recherche en ce domaine s'avère nécessaire dans la perspective d'une réduction des débits des cours d'eau, d'une dilution moindre des rejets d'effluents chimiques et de leurs effets cumulés sur un même cours d'eau, au bord duquel plusieurs centrales dotées de cette technologie sont présentes. L'entreprise doit s'attacher à poursuivre les études qu'elle conduit et mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes, non seulement sur les systèmes de refroidissement sobres en eau, mais également sur des systèmes de traitement biocide rejetant moins de réactifs chimiques dans le milieu naturel ».

Des analyses ont-elles été faites pour identifier des technologies innovantes à installer à Cattenom afin de ne pas augmenter le recours à des produits chimiques et leurs rejets dans la Moselle ?